

(24/07/2026 10:00:57)

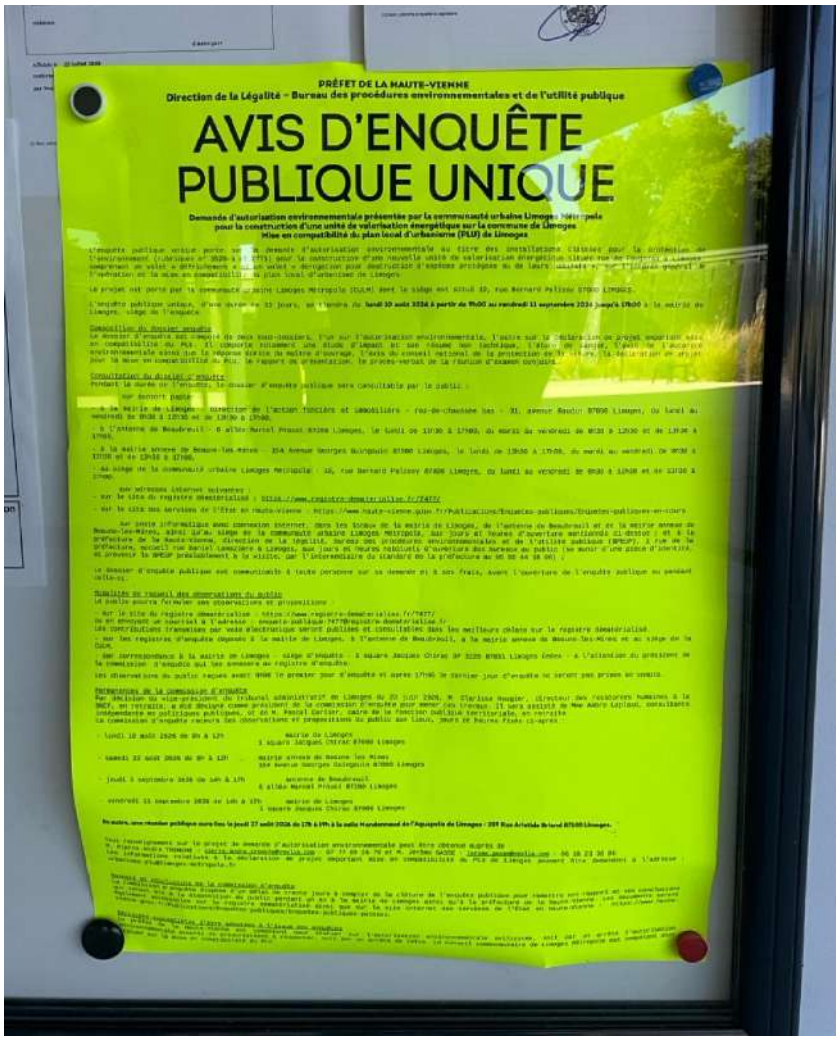

(24/07/2026 10:01:08)



(19/08/2026 15:05:44)

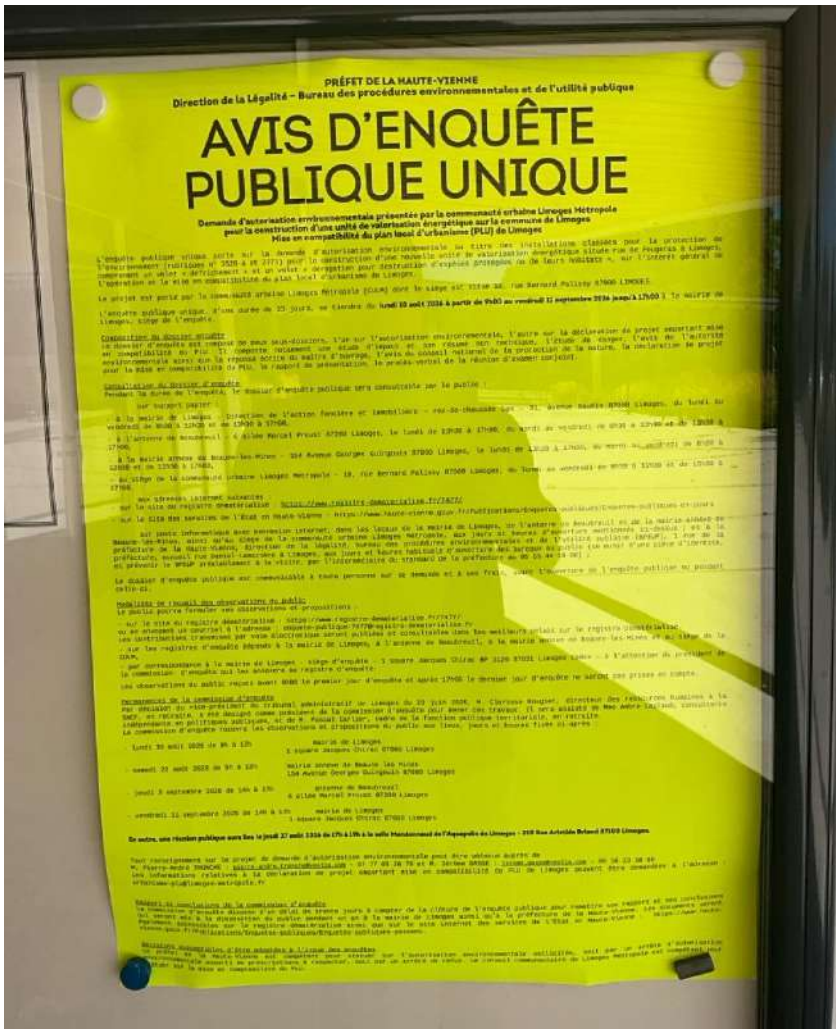
PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

(19/08/2026 15:05:54)



(11/09/2026 14:30:11)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 2520-6 et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue du Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour construction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 13, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h02 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h08** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non-technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée Bat. 21, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 13, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible]
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lesueur à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (le mardi d'une pause d'accueil et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 13 00).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/[illegible]
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-[illegible]@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM.
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 31129 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 8h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juillet 2025, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête par mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Adèle Lafleur, consultante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h : mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h : antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique sera tenu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 20h à la salle Mandarmaud de l'Aquapolis de Limoges – 356 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 68 26 79 et M. Jérôme GAEUW : jerome.gaeuw@veolia.com – 06 18 23 36 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront aussi mis à la disposition du public durant un an sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en conformité du PLU.

(11/09/2026 14:30:24)

Mairie du Palais sur Vienne

Je me transporte à la mairie du Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne) rue Jules Ferry, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:11:19)

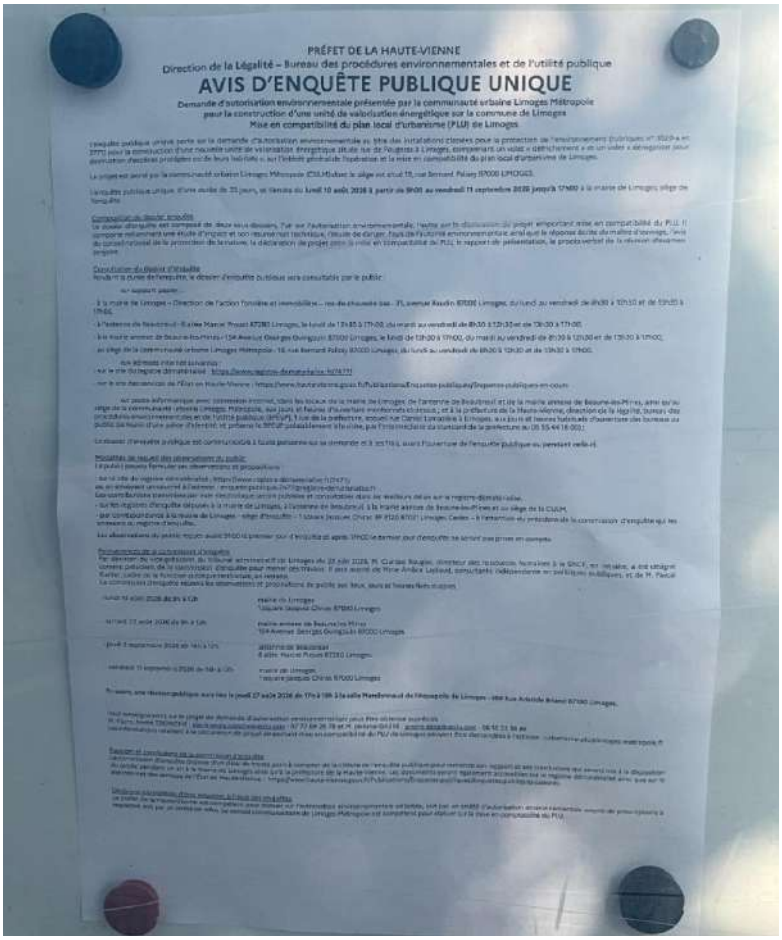

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

(24/07/2026 10:11:27)



(19/08/2026 15:15:06)

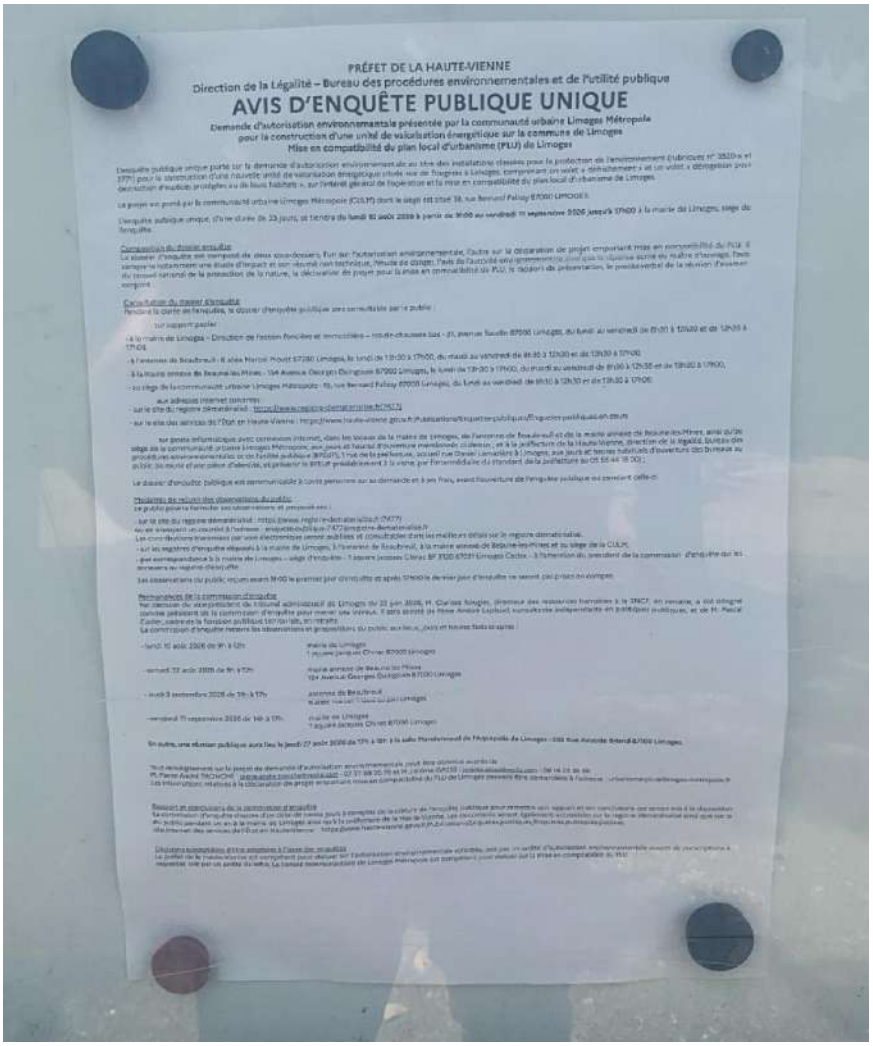

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole
pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

(19/08/2026 15:15:52)



(11/09/2026 14:39:38)

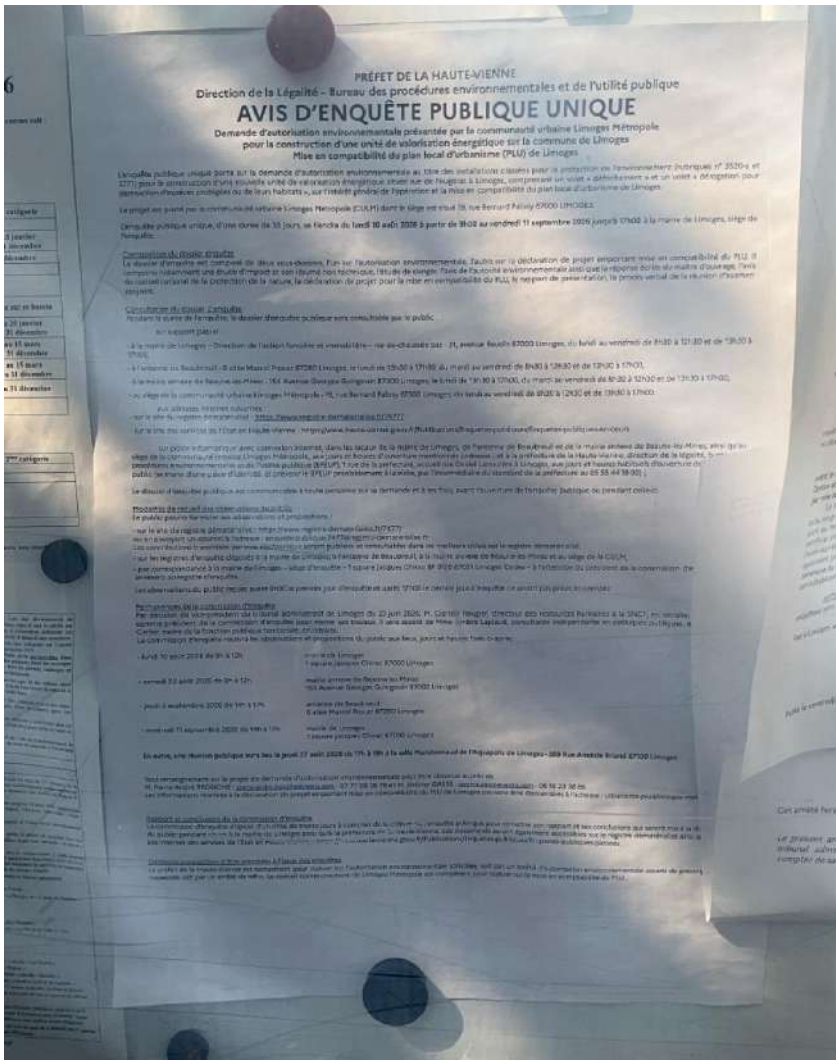

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

(11/09/2026 14:40:05)

Mairie de Rilhac-Rancon

Je me transporte à la mairie de Rilhac-Rancon(Haute-Vienne) 2 rue du Pérou, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:02:33)



(24/07/2026 11:02:40)



(19/08/2026 15:51:13)

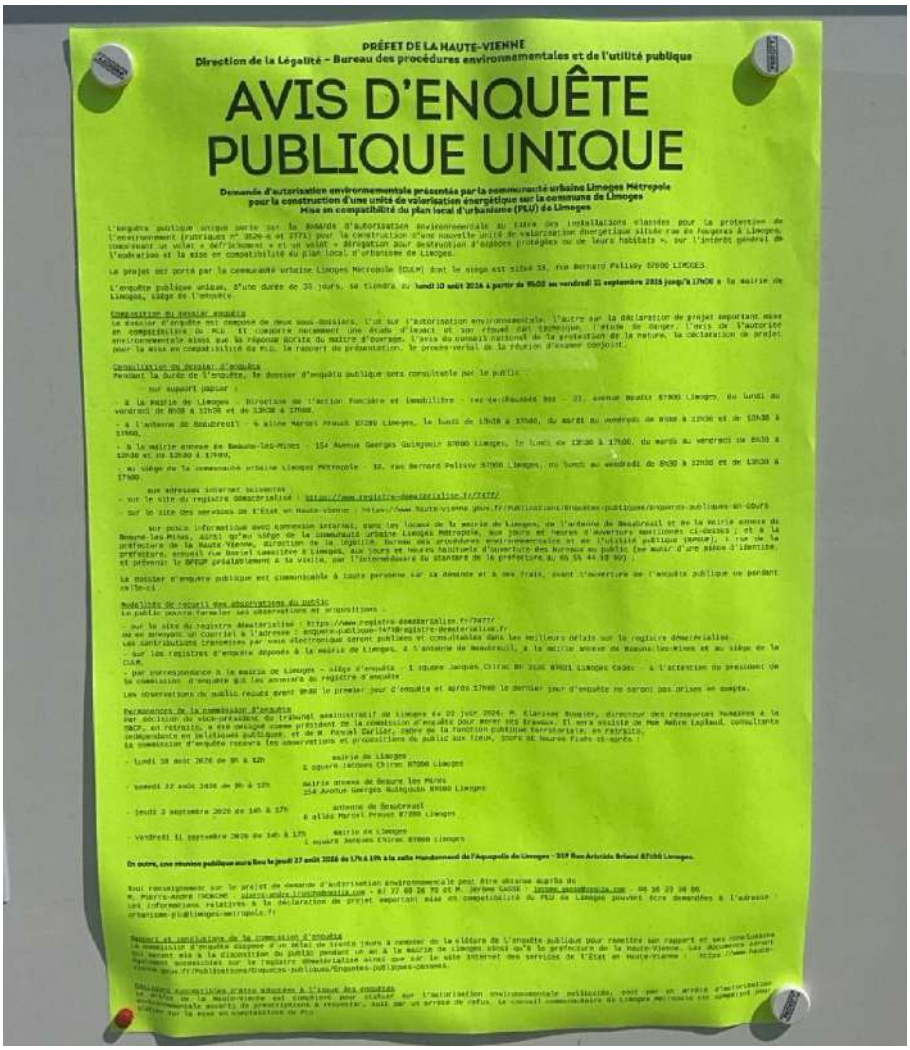

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur : la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 2920-a et 3715) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougères à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 33, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
- sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 23, avenue Beaune 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 33, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (annexe), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lassalvère à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00).

La consultation du dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui la demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM.
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3126 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges en date du 22 juin 2026, M. Clarisse Rouxier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ses travaux. Il sera assisté de Mme Adèle Lapland, consultante indépendante en relations publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Hendaumont de l'Aquapolis de Limoges – 219 Rue Aristide Briand 87280 Limoges.

Pour renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André THOMINE – pierre-andre.thomine@culm.fr – 07 77 60 26 72 et M. Jérôme GASSE – jerome.gasse@culm.fr – 06 16 23 38 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et ces conclusions seront adressés dans le même délai à la préfecture de la Haute-Vienne, à la mairie de Limoges et à la communauté urbaine Limoges Métropole. Ils seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-closes.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale publiquée, sont par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:51:21)



(11/09/2026 15:15:47)

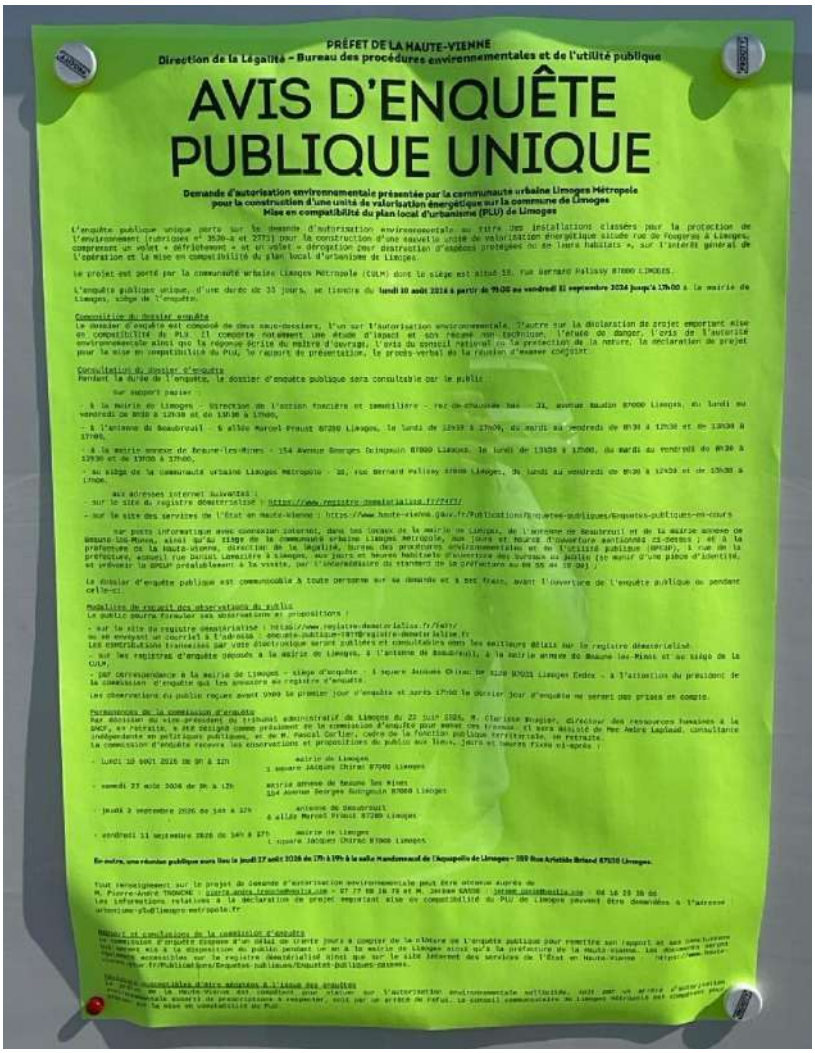

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 13, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public

Sur support papier

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 21, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges métropole – 13, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1471/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'annexe de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1471/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-1471@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3126 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2025, M. Clarisse Bougier, directeur des ressources humaines à la DADF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener cette mission. Il sera assisté de Mme Amère Lagleyé, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- Lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square JACQUES Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square JACQUES Chirac 87000 Limoges.

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonneau de l'Aquapolis de Limoges – 389 Rue Aristide Briand 87350 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André THOUVENIN – pierre.andre.thouvenin@ville.com – 07 77 88 38 78 et M. Jerome SAVIN – jerome.savin@ville.com – 04 16 28 36 66
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées en la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décision susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:15:57)

Mairie de Couzeix

Je me transporte à la mairie de Couzeix (Haute-Vienne) 176 avenue de Limoges, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:30:34)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

(24/07/2026 11:30:41)



(19/08/2026 16:15:29)

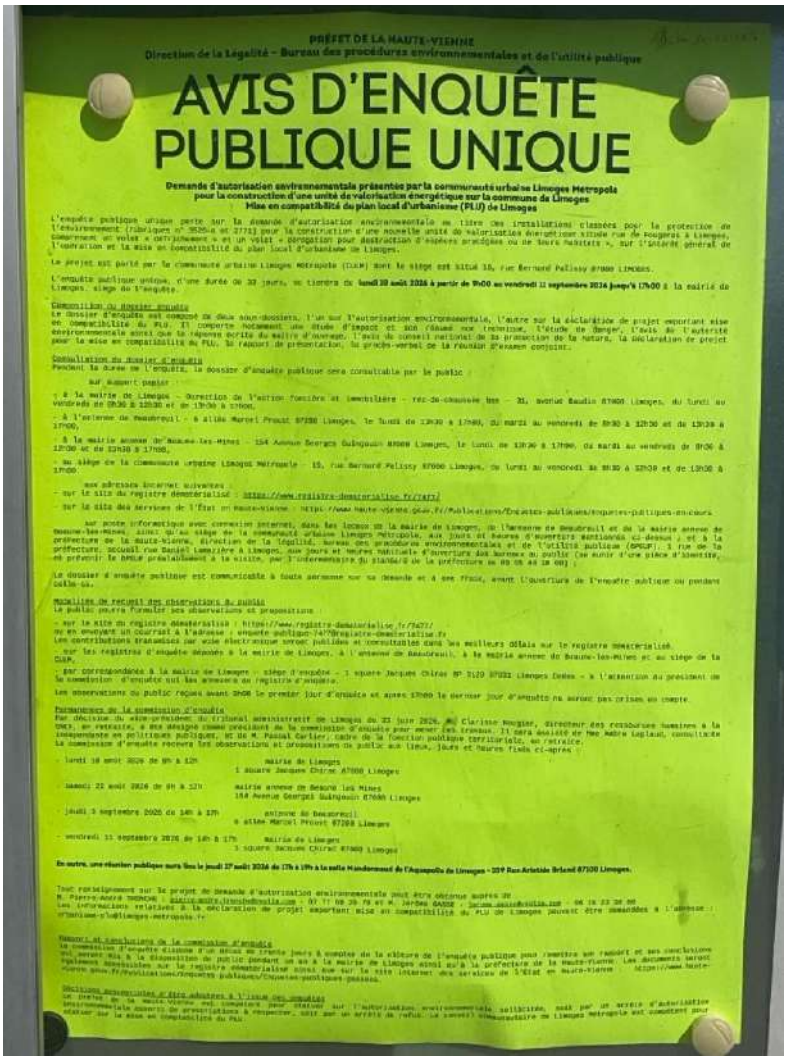

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Rougeras à Limoges, comprenant un volet « défournement » et un volet « prospection pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 10, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 20 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'annexe de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 15, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7471/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'annexe de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouvertures mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, un créneau de rendez-vous est prévu). Le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7471/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7471@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'annexe de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM.
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 5120 87021 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 0h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, Mme Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme présidente de la commission d'enquête pour mener les travaux. Il sera assisté de Mme Andrée Loglaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — Mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — annexe de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — Mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 219 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 08 26 79 et M. Jérôme GAUDE - jerome.gaude@veolia.com - 06 16 23 26 88
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour rencontrer son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également consultables sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. La conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 16:15:40)



(11/09/2026 15:40:20)

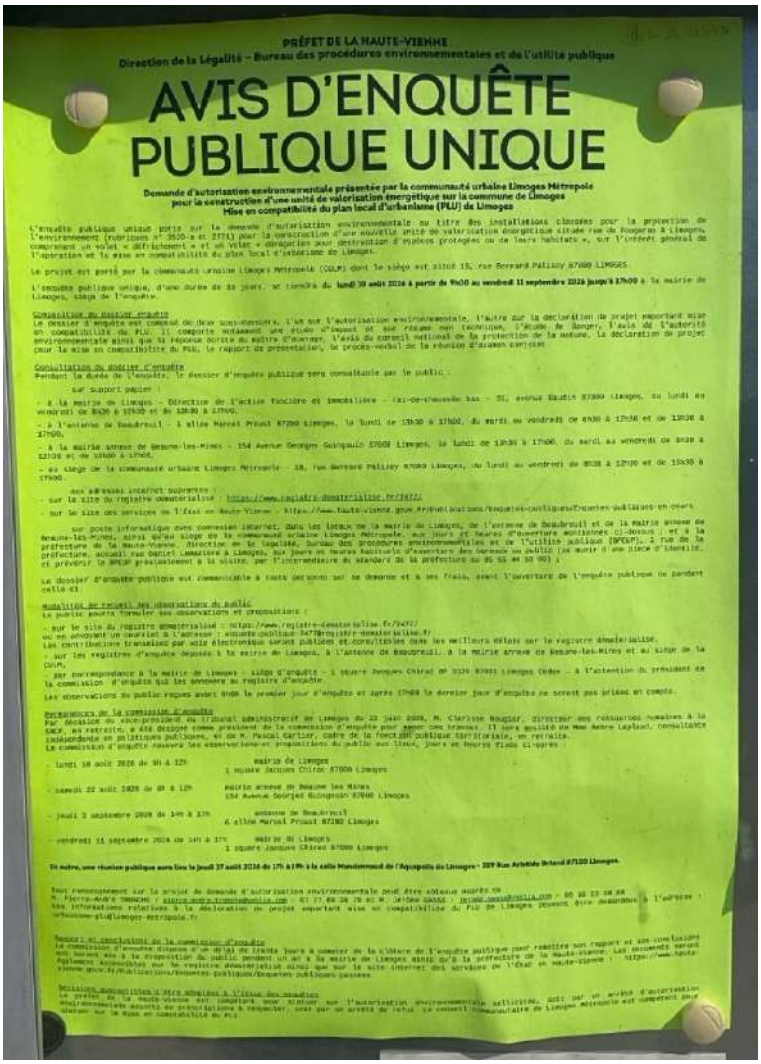

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Rougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 15, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra **du lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers. L'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite au maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 15, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/3477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne – https://www.haute-vienne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (DPEUP), 2 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir le DPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 30 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/3477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-3477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3329 87021 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 8h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Bougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour agir en ses travaux. Il sera assisté de Mme Marie Lapleau, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h : mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h : antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandelmond de l'Agropolis de Limoges – 339 Rue Arbelède Briand 87100 Limoges.

Pour renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être adressé auprès de M. Pierre-André TRANCHE (pierre-andre.tranche@culm.com – 07 77 69 38 78) et M. Jérôme GAUDY (jerome.gaudy@culm.com – 06 30 23 16 68).
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci sera mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne (https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees).

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:40:34)

Mairie de Limoges

Je me transporte à la mairie de Limoges (Haute-Vienne) square Jacques Chirac, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 12:02:52)

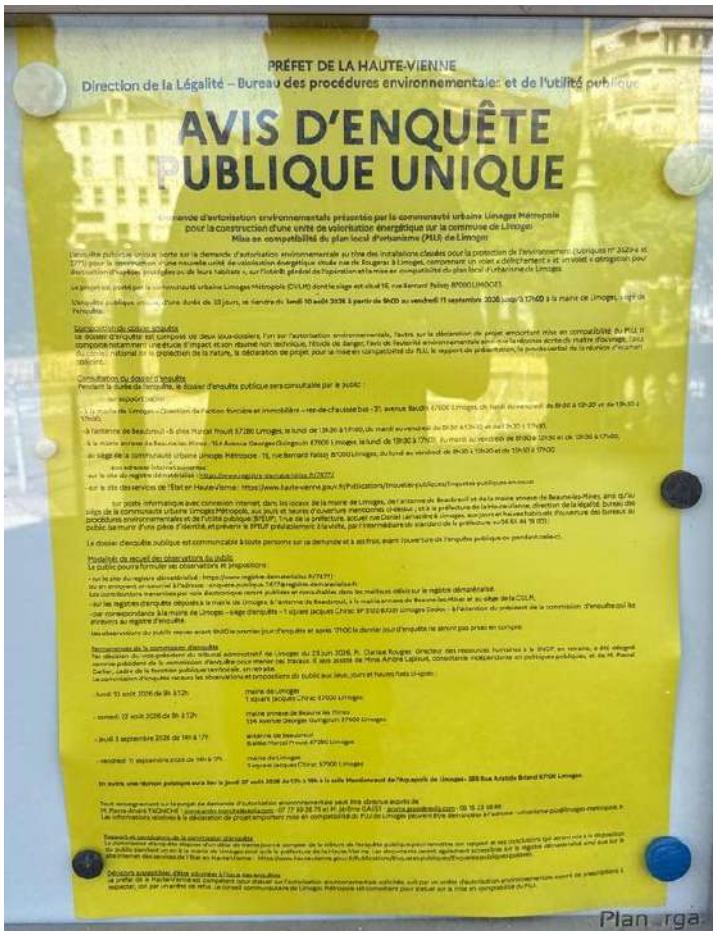

(24/07/2026 12:03:02)



(19/08/2026 16:39:57)

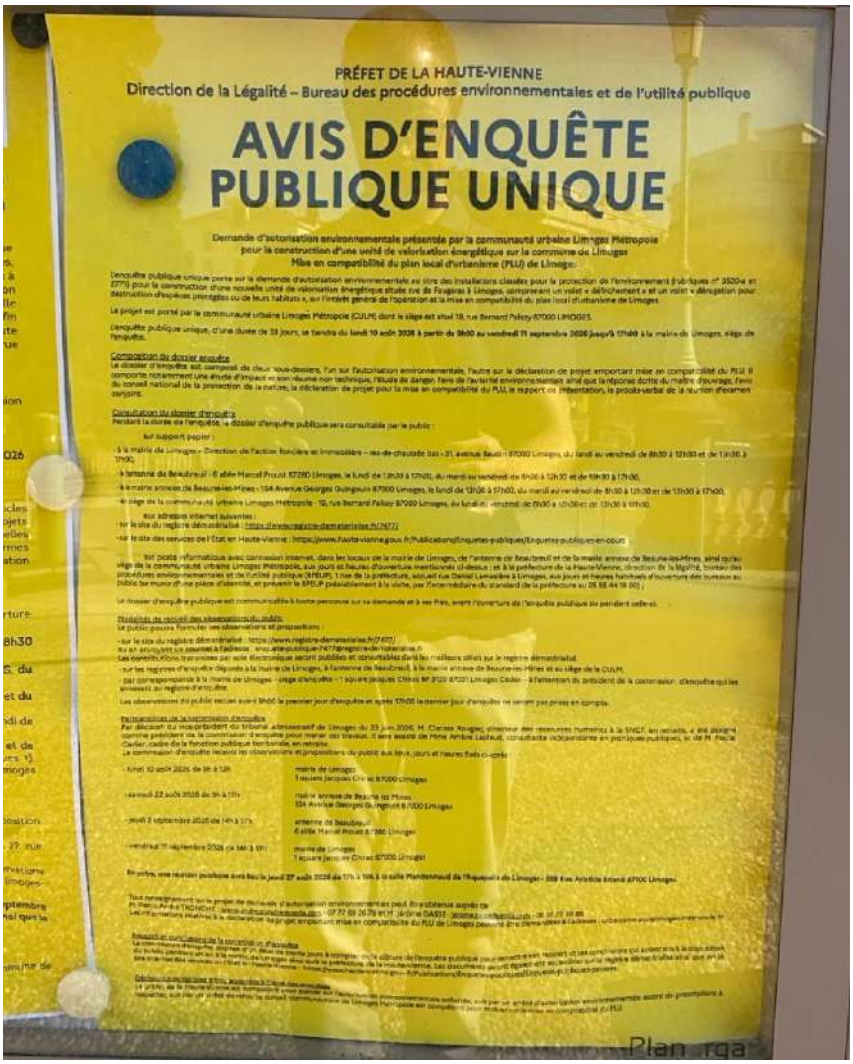

(19/08/2026 16:40:09)



(11/09/2026 16:09:00)



(11/09/2026 16:09:16)

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,

- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.